

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 24 décembre 2008 relatif à l'habilitation de bureau Veritas en tant qu'organisme chargé de procéder aux contrôles de la conformité des bateaux de plaisance dans le cadre du marquage CE

NOR : DEVT0826600A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la ministre de l'économie, des industries et de l'emploi,

Vu le décret n° 96-611 du 4 juillet 1996 modifié relatif à la mise sur le marché des bateaux de plaisance et des pièces et éléments d'équipement, et notamment ses articles 6 et 7,

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application des articles 6 et 7 du décret du 4 juillet 1996 susvisé, l'organisme ci-après est habilité pour évaluer la conformité aux exigences essentielles de sécurité des produits dont la liste figure à l'article 2 du présent arrêté : bureau Veritas, 67-71, boulevard du Château, 92571 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Article 2

L'organisme désigné à l'article 1^{er} effectue les vérifications de conformité :

- des bateaux de plaisance, selon les modules A *bis*, B, D, F, G et H et l'évaluation après construction ;
- des véhicules nautiques à moteur, selon les modules A *bis*, B, D, F, G et H et l'évaluation après construction ;
- des éléments et pièces d'équipement, selon les modules B, D, F, G et H et l'évaluation après construction ;
- des émissions gazeuses, selon les modules B, D, F, G et H et l'évaluation après construction ;
- des émissions sonores, selon les modules A *bis*, G et H et l'évaluation après construction.

Article 3

Les dispositions des articles 1^{er} et 2 sont valides jusqu'au 1^{er} janvier 2011.

Article 4

Le directeur des affaires maritimes et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 24 décembre 2008.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur des affaires maritimes,
D. CAZÉ

Le directeur général des entreprises,
L. ROUSSEAU